



Conseil économique et social

Distr. générale
24 mai 2019
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Neuvième session

New York, 7-9 août 2019

Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

Information et services géospatiaux en cas de catastrophe

Information et services géospatiaux en cas de catastrophe

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport établi par le Groupe de travail sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe, qui sera disponible sur le site du Comité (<http://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/9th-Session/>) uniquement dans la langue dans laquelle il a été établi. Le Comité d'experts est invité à prendre note du rapport et à faire part de ses vues sur les progrès accomplis par le Groupe de travail pour ce qui est d'encourager les États Membres à adopter le Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe.

Résumé du rapport

À sa huitième session, tenue à New York du 1^{er} au 3 août 2018, le Comité d'experts a adopté la décision 8/111, dans laquelle il a félicité le Groupe de travail pour ses efforts en faveur de l'adoption de la résolution 2018/14 du Conseil économique et social, intitulée « Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe », et pour ses travaux de conception d'un outil d'évaluation visant à aider les États Membres et les comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale à établir des plans nationaux de mise en œuvre et à les évaluer. En outre, il a souligné qu'il était nécessaire de mettre en place une intégration en temps réel des données statistiques et géospatiales afin de faire le lien entre les personnes et les lieux et encouragé le Groupe de travail à aligner sa communication avec le cadre intégré de l'information géospatiale, sachant que la réduction et la gestion des risques de catastrophe bénéficient grandement des capacités nationales d'information géospatiale.

* E/C.20/2020/1.



Dans le rapport, le Groupe de travail fournit des renseignements sur ses activités intersessions, notamment : la mise en œuvre du Cadre stratégique ; l'examen de l'outil destiné aux enquêtes d'évaluation réalisé par le Bureau du Comité ; la mise au point de son programme de travail et de son mandat futurs. Parmi les activités envisagées figurent : l'appui à l'établissement et à la mise en œuvre du cadre intégré de l'information géospatiale ; l'élaboration finale de l'outil destiné aux enquêtes d'évaluation ainsi que les mesures à prendre pour le faire approuver ; enfin, l'appui à la mise au point d'un cadre de statistiques relatives aux catastrophes.
